

RÉSOLUTION X – RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

THÈME : CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : LA CRÉATION D'UN ÉMIRAT ISLAMIQUE DE MAURITANIE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Horribé** par le génocide en cours à Gaza, la situation humanitaire catastrophique de nos frères et sœurs gazaouis, horrifiés par la profanation du troisième lieu Saint de l'islam « Al Quds » perpétré par l'entité sioniste horrifiés par des gouverneurs musulmans qui oublient nos frères et sœurs n'attendant que notre secours, par la colonisation progressive des territoires palestiniens par les colons sionistes,
- Constatant** l'inaction des différents gouvernements en particulier des dirigeants musulmans et de l'ONU face à cette injustice faite aux yeux de tous,
- Affligés** par les images nous parvenant de Gaza et de Cisjordanie occupées, par le déplacement forcé de la population gazaouis dans des camps qui sont ensuite bombardés par l'aviation sioniste, également par le déplacement forcé des populations palestiniennes en Cisjordanie occupée, pour laisser place à des colonies sionistes, soulignant que tous ces événements nous rappellent étrangement les crimes nazis perpétrés à l'encontre des juifs, ce qui paraît paradoxal quand nous voyons qui sont les agresseurs aujourd'hui.
- Rappelant** que les membres des trois religions monothéistes cohabitaient en Palestine paisiblement et pacifiquement avant l'arrivée des sionistes en ces terres et que les populations locales vivaient en harmonie uniquement quand le territoire était contrôlé par les musulmans qui puisaient dans la charia pour régler les affaires quotidiennes et juridiques de façon juste et équitable, en effet chaque communauté avait son chef, était autonome et non discriminé sous peine de condamnation sévère, harmonie qui a été ensuite mise à mal par différents partis dont: les musulmans eux-mêmes guidés par leurs ambitions personnelles au détriment du bien commun, les britanniques à la base de la création d'un foyer national juif au détriment de la population locale, et aux USA ainsi qu'à la France donnant leur soutien indéfectible accompagné de fonds et d'armes à un "état" terroriste.
- Décide**
- de la création d'un émirat Islamique Palestinien régi par la charia basant sur les frontières de 1920
 - de l'expulsion des personnes ayant une idéologie sioniste car ces personnes pourraient être une menace pour la sûreté de l'émirat et de la populations constituant l'état
 - les réparations des bâtiments à Gaza seront assurées par les pays musulmans ainsi que par les USA, la France et le Royaume-Uni.

Le texte français fait foi